

AFNOR-CERTIFICATION

Association Française de Certification
des Armatures du Béton



Organisme certificateur
11, avenue Francis de Pressensé
93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX
Gestion sectorielle
assurée par l'AFCAB

Organisme mandaté par l'AFNOR
28, rue de Liège
75008 PARIS
Tél 01 44 90 88 80
Fax 01 44 90 00 57

CERTIFICAT NF AFCAB
« Armatures pour béton armé »

n° B 93/015 Rév. 9

relatif au Treillis Soudé à Haute Adhérence dénommé TS HA SOTRALENTZ

selon NF A 35-016 selon fiche jointe

Le présent certificat atteste que SOTRALENTZ CONSTRUCTION sur son site de production de DRULINGEN (67) est apte à fabriquer et à livrer les produits mentionnés ci-dessus conformément aux spécifications de produit et d'assurance qualité du Règlement d'application de la marque NF gérée par l'AFCAB : Armatures pour béton armé.

L'entreprise est autorisée à apposer sur ces produits, la marque NF "Armatures pour béton armé" gérée par l'AFCAB, en application des Règles générales de la marque NF, et du Règlement d'application de la marque NF "Armatures pour béton armé".

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est valide jusqu'au 30/06/2006, sous réserve de la surveillance périodique effectuée par l'AFCAB, qui peut prendre toute sanction prévue dans les Règles générales de la marque NF, et dans le Règlement d'application de la marque NF "Armatures pour béton armé".

Ce certificat est constitué de 2 pages.

Date de décision
25 mars 2003

Par mandatement d'AFNOR-CERTIFICATION,
pour l'AFCAB

Ph. JACQUES
Président de l'AFCAB

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.



CERTIFICAT NF-AFCAB n° B 93/015 Rév. 9

FICHE DESCRIPTIVE DU PRODUIT CERTIFIE

Siège social et site de Production SOTRALENTZ CONSTRUCTION
24, rue du Professeur Froehlich
67320 DRULINGEN

Description Les treillis soudés à haute adhérence SOTRALENTZ sont constitués de fils à haute adhérence :

- Ø 5 à 12 mm KARI (certificat B 93/014), de nuance FeE500-2,
- Ø 7 mm HORI RK (certificat B 03/171), de nuance FeE500-2,
- Ø 14 mm BIRI 500S (certificat B 93/008), NERSAM 500S (certificats B 93/013 et B93/047), GALTA 500S (certificat B 94/094).

Marquage Pour les fils :

- de Ø 5 à 12 mm La marque distinctive de l'armature KARI est : 0-3-7-6 (verrous renforcés) (certificat B 93/014)
- de Ø 7 mm La marque distinctive de l'armature HORI RK est : 0-1-6-6 (verrous entre points) (certificat B 03/171)
- de Ø 14 mm La marque distinctive de l'armature BIRI 500 S est : 0-1-2-1 (verrous renforcés) (certificat B 93/008)
La marque distinctive de l'armature NERSAM 500 S est : 0-3-2 (verrous renforcés) (certificat B 93/013)
La marque distinctive de l'armature NERSAM 500 S est : 0-3-3 (verrous renforcés) (certificat B 93/047)
La marque distinctive de l'armature GALTA 500 S est : 0-4-9 (verrous renforcés) (certificat B 94/094)

Couples : Le droit d'usage de la marque concerne les treillis soudés constitués des couples de fils de diamètres 5 mm à 14 mm autorisés par la norme NF A 35-016.

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.